

Légalement convoqué le 28 mars 2023, le conseil communautaire s'est réuni le jeudi 03 avril 2023 à 20h00 à RICHARVILLE, sous la présidence de M. Rémi BOYER, Président,

N° de délibération	OBJET	VOTE
DCC2023-019	Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 février 2023	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-020	Vote des taux d'imposition 2023 « Impôts Ménages »	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-021	Vote du Taux de la CFE 2023 (Cotisation Foncière des Entreprises)	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-022	Vote du taux de la TEOM 2023 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-023	Cession de la parcelle cadastrée ZA 168 à Sermaise – Mise à jour de la délibération n° DCC 2021/079 du 22 novembre 2021	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-024	Révision du règlement intérieur du Conseil Communautaire	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-025	Fixation du nombre d'autres membres du Bureau	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-026	Election des autres membres du Bureau Communautaire	Après opération de vote : à l'unanimité
DCC2023-027	Adhésion du SIAL (Syndicat de l'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges) au Syndicat de l'Orge pour les compétences transport et assainissement non collectif et modification des statuts du Syndicat de l'Orge	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-028	Remplacement de représentants au sein d'organismes extérieurs	Après opération de vote : à l'unanimité
DCC2023-029	Approbation d'un avenant à la Convention Tripartite relatif à la gestion du Plan Alimentaire Territoriale Sud Essonne (PATSE)	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-030	Délibération annuelle de principe autorisant le Président à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers et pour pourvoir aux remplacements d'agents indisponibles	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-031	Recours au contrat d'apprentissage	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-032	Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mai 2023 - création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet	Approuvé à l'unanimité
DCC2023-033	Avis sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés sollicitée par la société CEMEX BETONS IDF pour son unité située lieu-dit La Longuerie à DOURDAN	Approuvé à l'unanimité